

**Communiqué de  
presse**



**Contact presse**

Délégation à l'information et à  
la communication  
01 40 15 80 11  
service-presse@culture.gouv.fr

Direction générale des Patrimoines  
Christine de Rouville  
01 40 15 35 84  
christine.de-rouville@culture.gouv.fr

[www.culturecommunication.gouv.fr](http://www.culturecommunication.gouv.fr)

[www.facebook.com/ministere.culture.communication](https://www.facebook.com/ministere.culture.communication)

<https://twitter.com/MinistereCC>

**Annonce par Aurélie Filippetti, ministre de la Culture et de la  
Communication de la demande de nouvelles inscriptions sur la liste du  
patrimoine mondial de l'Unesco**

La France propose d'inscrire sur cette liste au titre des biens culturels, les climats du vignoble de Bourgogne et comme paysage culturel, les coteaux, maisons et caves de champagne.

La Bourgogne est un site culturel unique, façonné par l'homme depuis deux mille ans et dont le modèle de viticulture de terroir rayonne aujourd'hui dans le monde entier. Son vignoble, extrêmement parcellisé, se caractérise par la diversité des sols et des expositions au soleil qui déterminent le choix des cépages et leur mode de culture, constituant autant de « climats » particuliers auxquels sont associés des noms de vins d'une très grande variété, et d'une renommée exceptionnelle.

Les climats du vignoble de Bourgogne, associés aux villes de Dijon et de Beaune, seront présentés au titre des biens culturels avec leurs clos, leurs « murs », leur bâti caractéristique. Inscrit dans une histoire façonnée par les institutions politiques et religieuses (Palais ducal de Dijon, Hospices de Beaune), ce vignoble se caractérise par un grand nombre de lieux-dits dont la délimitation est matérialisée par des murets d'une rare qualité paysagère.

La Champagne, pour sa part, est un paysage culturel dont l'organisation territoriale et sociale a été fortement marquée par un système agro-industriel entièrement voué à la production et à l'élaboration d'un vin dont l'image est dans le monde entier associée à l'esprit de fête.

Les coteaux, maisons et caves de champagne seront présentés au titre des biens culturels, dans la catégorie des paysages culturels. Le bien proposé à l'inscription est composé de 14 éléments : coteaux plantés de vignes, villages viticoles, quartiers industriels et ensembles souterrains. Ces éléments et leur implications sociales et culturelles répondent à des exigences d'authenticité, d'intégrité, de gestion et de complémentarité typologique et historique. Ils permettent une compréhension complète du paysage champenois.

Ces deux dossiers complémentaires illustrent parfaitement la valeur universelle exceptionnelle du vignoble français, déjà représenté sur la liste du patrimoine mondial par Saint-Emilion depuis 1999.

En présentant ces deux dossiers la même année, la France affirme la richesse, et la diversité d'un patrimoine culturel viticole qui fait son prestige et sa renommée au niveau international.

**Ces dossiers seront examinés par le Comité du patrimoine mondial de  
l'UNESCO en 2015.**

Paris, le 13 janvier 2013